

Annexe 3

Fonction	Enseignement devant élèves
Nature du poste	Chaire
Nature de la spécificité	SPEA CURE
Discipline	L0100 Philosophie
N°UAI établissement	0750107 J
Nom établissement	Clinique médicale Edouard Rist 16 ^{ème} Annexe du lycée Jean-Baptiste Say
Adresse établissement	14, rue Boileau 75016 Paris
N° téléphone établissement	
Personne à contacter (titre, nom, prénom, fonction)	REDINI Véronique, Provisure
Précisions concernant la spécificité du poste (type d'enseignement, public, contexte établissement)	Le projet pédagogique est associé au projet médical et s'adapte au plus près de l'évolution du jeune par une collaboration étroite entre les équipes pédagogique et soignante qui favorise la cohérence du projet. En ce lieu et dans le contexte précédemment exposé, les tâches et conditions d'exercice de l'enseignement sont diverses. Il faut donc : - Enseigner à des élèves de tous niveaux dans le respect des cursus et des programmes nationaux. - Travailler en collaboration étroite avec ses collègues en équipes pluridisciplinaires. - Respecter les directives médicales concernant les élèves et les horaires de soins de chacun, s'adapter donc à une classe où l'effectif peut être mouvant sur l'année mais aussi sur une seule heure de cours. - Participer aux temps de réunions pluridisciplinaires de concertations « soins-études » pour élaborer le projet individualisé du patient-élève. - Participer à des projets de prise en charge pédagogiques alternatives qui s'adressent à des élèves en grande difficultés et à ceux qui arrivent après une longue période de déscolarisation.
Contraintes particulières d'exercice (Volume horaire concerné par l'exercice de missions spécifiques, connaissances théoriques, pratiques, utilisation de matériels spécifiques, ...)	L'annexe de la clinique FSEF Paris 16^{ème} accueille des élèves à partir de l'âge de 12 ans qui relèvent des services médicaux de la clinique. L'entrée à la clinique est toujours dépendante d'une décision médicale. Les élèves de la clinique FSEF ont parfois un parcours scolaire qui a pu être interrompu brutalement par l'irruption de la maladie ou de l'accident. Dans ce contexte, la poursuite de scolarité joue un rôle thérapeutique manifeste. Les conditions d'exercice de l'enseignant sont diverses : - Enseigner à des élèves de tous niveaux dans le respect des cursus - Travailler en collaboration étroite avec ses collègues en équipes pluridisciplinaires. - Respecter les directives médicales concernant les élèves et les horaires de soins de chacun, s'adapter donc à une classe où l'effectif peut être mouvant.

Annexe 3

	- Assurer la plupart des cours en classe d'un effectif variable (de 4 à 15 environ) mais aussi aller donner éventuellement des cours individuels. - Passer d'une structure scolaire à une autre. Etre capable en conséquence de maîtriser les programmes des différentes structures. - Adhérer aux temps de réunions pluridisciplinaires de concertations « soins-études » pour élaborer le projet individualisé du patient-élève. - Bien entendre que le calendrier scolaire est adapté au calendrier des soins. - Accepter d'enseigner éventuellement quelques heures dans le lycée tuteur.
Définition des missions (Enseignement, partenariat, conduite et suivi de projets, ...)	Le projet de santé prend en compte, au-delà de la dimension physique et psychique de la pathologie, la prévention, les suites de la maladie, l'intégration familiale, l'insertion sociale et professionnelle, l'apprentissage de l'autonomie. Ce projet laisse prioritairement place à la dynamique thérapeutique. Il permet d'accompagner les patients et leurs familles dans la reprise de l'apprentissage scolaire. À la clinique FSEF, les professeurs doivent prendre en charge scolairement des élèves malades issus de services médicaux différents pour : - Poursuivre la scolarité commencée dans leur établissement de rattachement (école, collège, lycée) - Les remettre à niveau quand les difficultés liées à leurs pathologies et/ou au contexte familial les ont amenés à interrompre, durablement ou non, leurs études.
Compétences souhaitées	Les enseignants affectés dans le service des études doivent mettre en œuvre le projet scolaire défini pour chaque jeune patient-élève, avec rigueur, souplesse et subtilité car, avec un élève malade, « l'acte scolaire » n'a ni le même sens ni la même durée qu'avec un jeune valide. Ils doivent donc : - Travailler avec des élèves en grande souffrance psychique. - Travailler en équipe pluridisciplinaire et en concertation avec les partenaires soignants. - S'adapter à une pédagogie individualisée de soutien et à des structures souples et variables dans le temps. - Être disponible, dynamique, créatif et positif, capable de s'investir dans des projets innovants, voir les susciter.
Expérience professionnelle antérieure souhaitée	

Annexe 3

Visa chef d'établissement :


[Signature]

Le 31/03/2025

Visa inspecteur :